



Programme de formation recyclage 'habilitation électrique' **BO H0 H0 - Exécutant non-électricien NF C 18 510 (nv norme)**

Objectifs Opérationnels :

Actualisation des connaissances en matière de sécurité électrique conformément à la prescription NFC18-510.

Réorientation sur le niveau « Exécutant » ou « Chargé de chantier »

Public concerné :

Personnel titulaire de l'habilitation H0/BO depuis moins de 3 ans et travaillant à proximité d'énergie électrique.

Prérequis :

Personnel titulaire de l'habilitation HB/BO depuis moins de 3 ans

Durée :

1 jour, soit 7 heures.

Effectif :

10 personnes maxi

Evaluation - Validation :

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard du contrôle de connaissances par QCM.

Attestation de fin de formation valable 3 ans (recommandé pour le recyclage).

Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Carole LAIR : c.lair@pfc-formation.fr
 Tél .06 15 12 56 23

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

Référent administratif :

Mme Carole LAIR [Tel : 06.49.67.45.02](tel:0649674502)

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:0612212136)

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:0612212136)

Programme de formation

Formation sécurité obligatoire au Document Unique pour l'attribution d'un titre d'habilitation signée par le titulaire et l'employeur - Imputable L6331-3 (Décret 2010 1118 ; UTE C18 510 ; NFC18510)

Programme et compétences visées

Retour d'expérience, revue des difficultés d'application rencontrées.

Contenu du programme de formation :

Rappels et nouvelles prescriptions

Les différentes grandeurs électriques,

Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc..).

Les différents DOMAINES DE TENSION.

Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.

L'HABILITATION : les modifications, nouveaux symboles,

Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL.

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc..).

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.

Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique

Méthodes et moyens pédagogiques :

Retour d'expérience, exposés sur support audiovisuel, étude de cas concrets, démonstrations d'EPI, mises en situations.

Remise d'un support pédagogique

Organisation :

Dans une salle mise à disposition par l'entreprise

Documentation remises :

Livret d'habilitation électrique destiné au personnel non-électricien.

Public concerné (infos détaillées) :

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Type d'opérations : réalisation d'aucune opération d'ordre électrique mais accès à des zones à risque électrique (accès réservé aux électriciens) – travailleurs concernés : peintre, maçon, serrurier, agent nettoyage, ... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas remplacement de lampe ou fusible, ...

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.